

1-IDENTIFICATION		IDENTIFIANT UNIQUE :	URBA-SAT-2019-135
DIRECTION :	URBANISME		
SERVICE :	Aménagement du territoire		
DATE :	12 juin 2019		
OBJET :	Adoption du Règlement RV-2019-19-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification d'une marge de recul latérale minimale, zone M0904, secteur Saint-Étienne)		

<p>2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)</p> <p>Le Règlement RV-2019-19-15 vise à modifier le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement. Ce projet de règlement vise à porter de 5 à 3 mètres une marge de recul latérale minimale dans la zone M0904, et ce, pour tous les usages autorisés dans cette zone (Annexe 1 : Plan de localisation).</p> <p>La période concernant le dépôt des demandes de participation à un référendum par les personnes intéressées a pris fin le 11 juin 2019, tel qu'il est prévu à l'article 133 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (ch. A-19.1). Aucune demande n'ayant été déposée à la Ville à cette date, le conseil de la Ville peut adopter ce règlement. (Annexe 2 : Règlement RV-2019-19-15).</p> <p>Le Projet de règlement RV-2019-18-84 a été adopté selon la résolution CV-2019-03-19.</p>
<p>2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)</p> <p>Il est proposé d'adopter le Règlement RV-2019-19-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.</p>

<p>3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)</p> <p>N/A</p>

<p>4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION</p> <p>N/A</p>
--

<p>5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)</p> <p>N/A</p>

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2019-2020-2021)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2019	Impacts 2020	Impacts 2021
N/A				
Financement déjà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)

MONTANT DES COÛTS ARRONDI :	
INFORMATION PTI :	
Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée	
Montant à financer	Source de financement proposée
Commentaires :	

7-PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)		Date (jj/mm/aa)
		Oui <input type="checkbox"/>	ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/>	ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/>	ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/>	ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
Explication :				

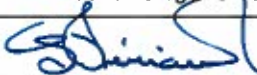

8-RECOMMANDATION (énoncé)

La Direction de l'urbanisme recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-19-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-26 lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville du 27 mai 2019.

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES

URBA-SAT-2019-135_Annexe 1 : Plan de localisation
URBA-SAT-2019-135_Annexe 2 : Règlement RV-2019-19-15

10-APPROBATIONS/SIGNATURES

Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
François Bissonnette, urbaniste	Conseiller en urbanisme	12/06/2019
Signature :		
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Yves Thériault, urbaniste	Chef du Service de l'aménagement du territoire	19/06/2019
Signature :		
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Yves Thériault, urbaniste	Chef du Service de l'aménagement du territoire	19/06/2019.
Signature :		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Dominic Deslauriers	Directeur par intérim	20/06/2019
Signature :		

SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	DATE (jj/mm/aa)
 Dominic Deslauriers, directeur général adjoint	20/06/2019



Règlement RV-2019-19-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone M0904

La grille des spécifications applicable à la zone M0904, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par le remplacement du chiffre « 5 » dans la première colonne « Marge recul latérale MIN (m) » par le chiffre « 3 », pour tous les usages autorisés.

Gilles Lehouillier, maire

Anne Bernier, assistante-greffière